

# Compte-rendu du Conseil D'Administration du mardi 27 août 2019 à Le Pouzin

Étaient présents : Mme Stella BSERENI, M. Jean Pierre LEFEBVRE, M. Maurice QUINKAL, Mme Aïda BOYER, M. Dominique CHAMBON.

Assistaient également en tant qu'invités : M. Gilbert PETITJEAN, M. Jacques FRANCOIS, M. Gérard GRIFFE, M. Maurice WEISS, M. Jérôme BERNARD, M. Ludovic BAYLE, M. Henry Pascal ELDIN, Mme Athénée ROUBIN, Mme Marie MAHIEU, M. Mark CARRINGTON.

**Le quorum est atteint, la séance peut s'ouvrir à 19h30**

## 1/ Approbation du PV de Conseil d'Administration du 28 mai 2019 :

M. Maurice QUINKAL présente le dernier compte-rendu

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité celui-ci.

## 2/ Information sur les virements de Crédit :

M. Maurice QUINKAL revient sur les virements de crédit qui ont dû être effectués en dépenses imprévues afin de s'acquitter de l'acompte de l'IS.

Dominique CHAMBON rappelle que l'existence de l'ÉPIC est conditionnée au principe de ne pas dégager de résultats. Il insiste sur le fait qu'il convient d'éviter de passer des opérations sur l'ÉPIC. Le Directeur admet des erreurs d'anticipation et de gestion en partie liées aux outils logiciels, d'ailleurs en cours de remplacement. L'ÉPIC s'inscrit dans une économie sociale et solidaire. Pour rappel, il n'y a pas de versement de dividendes ni d'indemnités versées aux élus.

Le Directeur évoque le problème comptable des virements de section à section qui induisent de s'acquitter de l'impôt sur les sociétés pour pouvoir investir, à la différence des Offices de Tourisme qui de par leur code ne sont pas soumis au régime de l'IS.  
(Environ 20 000€ d'IS compensé par le CICE. Acompte IS à verser pour l'année suivante.)

Aïda BOYER suggère de prendre l'attache d'un fiscaliste pour s'assurer des bonnes pratiques.

Le Directeur et Maurice WEISS échangent sur la fermeture prochaine des trésoreries du département.

Le Directeur précise que Numérian sera pilote sur la mise en place du CAP (Contrôle Allégé Partenarial et la mise en paiement immédiate des mandats) ; des informations émanant de l'AIFE annoncent l'engagement des dépenses dans Chorus.

Maurice WEISS complète également l'information en évoquant le dispositif CHD (Contrôle

Hiérarchisé de la Dépense) selon la taille de la collectivité : Plus de discussion possible avec la trésorerie et rejet systématisé des liquidations dès non-conformité.

### 3/ Modification des Statuts de l'EPIC :

M. Maurice QUINKAL présente les nouveaux statuts, hormis le changement de nom et d'adresse du siège, ceux-ci sont repris à l'identique.

**Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité ces nouveaux statuts.**

### 4/ Remboursement de frais à des agents :

M. Maurice QUINKAL indique que :

- M. Frédéric Petermann a dû avancer le paiement d'un péage pour un montant de 5,80€,
- M. Ludovic BAYLE a dû avancer un plein d'essence et les frais de parking pour 71,54€
- Mme Athénée ROUBIN a dû avancer le paiement de 4 pots de fleurs pour un montant total de 120€.

**Les membres du Conseil d'Administration acceptent à l'unanimité ces remboursements.**

**La séance est levée à 20 h 30.**